

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 15 décembre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Ellane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER

Pouvoirs : Eric PRADAT donne pouvoir à Renée TORRES, Jean-Claude CORBIN, donne pouvoir à Gérard CROYET, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Stéfania FLORY donne pouvoir à Claudine ROCHE, Sylvie JERDON donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Hugues JEANTET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE : 8 décembre 2017

DATE D'AFFICHAGE : 28 décembre 2017

OBJET : Décision modificative N° 2 / 2017 du BP 2017

N° 2017/115

Le Maire précise que toutes les données financières n'étant pas connues au moment du vote du budget, il est nécessaire de réajuster les crédits ouverts au budget 2017 :

Vu plusieurs évènements non prévisibles au niveau du personnel (décès longue maladie...) ayant entraîné des remplacements non prévus, mais également des recettes (indemnités journalières et remboursement du capital décès) non budgétées

Vu le reversement des titres restaurants perdus ou périmés à l'association du personnel,

Vu l'erreur matérielle sur plusieurs titres cantine et périscolaire émis en 2017

Vu le montant total des amortissements 2017

Vu la notification du montant du FPIC

Vu le lancement en fin d'année de la modification du PLU

Vu l'acquisition du local réservé aux personnes âgées en VEFA

Vu la délibération en date du 12 mai 2017 autorisant le Maire à souscrire un emprunt de 3 000 000 €

Vu des affectations à tort sur l'opération 801, au niveau des avances versées mais aussi au niveau des subventions obtenues

Vu la mauvaise affectation comptable des ventes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits ouverts au budget 2017 comme suit :

Chapitre /opération	Compte fonction	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
012	64131-251	15 000.00 €	
67	673-01	1 100 €	
65	6574-025	226.29 €	
013	6419-810		15 000.00 €
70	7067-20		1 100 €
75	758-020		226.29 €
042	6811-01	1 110 €	
023	023-01	-22 140 €	
014	739221-01	-75 000 €	
014	739223-01	96 030 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		16 326.29 €	16 326.29 €
INVESTISSEMENT			
20 / 802	202-824	50 000.00 €	
23 / 801	238- 211	- 56 617.55 €	
23	2313- 61	164 536.20 €	
23	238-211	56 617.55 €	56 617.55 €
16	1641-01		1 000 000.00 €
21	2111- 411		-292 700.00 €
21	2111- 822		-354 000.00 €
024	024-01		646 700.00 €
13 / 801	1322-211		-16 243.50 €
13 / 801	1323- 211		-270 100.00 €
13	1322-211		16 243.50 €
13	1323-211		270 100.00 €
040	28184		1 110 €
021	021		-22 140 €
TOTAL INVESTISSEMENT		214 536.20 €	1 035 587.55 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

29 VOIX	POUR
VOIX	CONTRE
VOIX	ABSTENTION

- DECIDE d'approuver la décision modificative N° 2 au budget 2017 telle que détaillée ci-dessus

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

